



Plan de mobilité

Givisiez, le 1^{er} mai 2024

En 2024, SINEF a lancé un plan de mobilité visant à offrir des solutions de déplacement efficaces et pertinentes à ses collaboratrices et collaborateurs tout en réduisant son impact environnemental. L'accent est mis sur la promotion de la mobilité douce plutôt que sur les véhicules thermiques. Ce plan vise également à satisfaire les exigences réglementaires du Canton de Fribourg en matière de mobilité.

Les mesures mises en place ont pour objectif d'offrir des alternatives aux collaboratrices et collaborateurs, d'optimiser le parking et de participer à la décongestion de la zone industrielle. Les principaux axes du plan de mobilité sont les suivants :

- Promouvoir la mobilité douce et les transports publics en offrant des subventions ;
- Permettre la réservation de places occasionnelles pour ceux qui ne viennent pas habituellement en véhicule motorisé individuel ;
- Optimiser le parking en attribuant les places sur la base de critères prenant en compte la mobilité réduite, l'accessibilité, les enfants/personnes à charge à véhiculer, le covoiturage.

Pour établir un plan de mobilité cohérent et applicable à tous, SINEF a réalisé, avec le soutien d'un bureau d'étude spécialisé dans les questions de mobilité, une analyse d'accessibilité et une enquête sur les habitudes de déplacements de ses collaboratrices et collaborateurs. Un groupe de travail composé des membres de la commission du personnel a également été formé.

L'analyse d'accessibilité a identifié, de manière théorique, les alternatives à l'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail. L'enquête menée auprès des collaboratrices et collaborateurs a affiné ces résultats en tenant compte des contraintes et habitudes de chacun. Enfin, le groupe de travail a soulevé des problématiques opérationnelles concrètes à considérer.

Ces efforts ont abouti à un plan de mobilité propre à l'entreprise, avec des premières mesures mises en place au printemps 2024.

Pour encourager la transition vers une mobilité plus douce, des périodes d'essai ont été offertes, permettant de tester gratuitement les trajets domicile-travail avec un vélo électrique ou un abonnement mensuel de découverte pour les transports publics.

En parallèle, SINEF a entrepris des travaux notamment en renforçant les infrastructures cyclables mises à disposition de ses collaborateurs.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sont invités à choisir entre 4 forfaits mobilité pour leurs trajets pendulaires :

1. **Cycliste combiné transports publics** : pour ceux combinant vélo/trottinette et transports publics. SINEF soutient financièrement l'entretien ou l'acquisition d'un vélo/trottinette et participe à l'abonnement de transports publics ;
2. **Cycliste combiné auto/moto soliste** : pour ceux utilisant principalement le vélo/trottinette pour leurs trajets domicile-travail. SINEF soutient financièrement l'entretien ou l'acquisition d'un vélo/trottinette, et permet la réservation occasionnelle d'une place de parc ;
3. **Transports publics combiné auto/moto soliste** : pour ceux utilisant principalement les transports publics. SINEF participe à l'achat de l'abonnement annuel et permet la réservation occasionnelle d'une place de parc ;

4. **Auto/moto soliste** : pour ceux utilisant principalement ou exclusivement un véhicule motorisé. Les collaborateurs participant aux coûts du parking via un système de tarification des places de parc. Tous les revenus générés par la tarification du parking seront utilisés pour financer des mesures visant à encourager les changements de modes de transport, ainsi que d'autres actions ponctuelles liées à la mobilité.

La volonté de l'entreprise, à travers ce plan, est de réduire ses émissions de CO2 liées à la mobilité pendulaire de ses collaboratrices et collaborateurs. Pour garantir cet objectif, un système de suivi a été instauré et des mesures ainsi que des actions ponctuelles seront mises en place pour soutenir les collaboratrices et collaborateurs dans leur transition vers d'autres modes de mobilité.

En cas de questions relatives à la mise en place de son plan de mobilité, les équipes de SINEF se tiennent à votre disposition pour échanger leurs expériences. Vous pouvez les contacter à l'adresse mobilite@sinef.ch.